



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GRÉASQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2024 A 18 H

Présents : Michel RUIZ – Georges AMBROSIANO – Hélène BERNAL – Michèle OLLIVE – Chantal MAGISTRIS – Hélène GAILLARD, Francine LONG, Serge REBOUL – Guy VERGAGERARD – Dominique ROLLIN

Absents-Excusés : Véronique MEYNARD pouvoir à Hélène BERNAL – Agnès SAUNIER

Secrétaire de Séance : Hélène BERNAL

1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 20 février 2024

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des administrateurs présents.

2 – Approbation du Règlement Budgétaire et Financier du CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°1 du conseil d'administration, en date du 19 septembre 2023, approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu le projet de Règlement Budgétaire et Financier, joint en annexe ;

Considérant qu'un Règlement Budgétaire et Financier doit impérativement avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant que le Règlement Budgétaire et Comptable doit obligatoirement prévoir :

- les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement ;

- les modalités d'information du conseil d'administration sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice ;

Considérant que le règlement peut aussi préciser les modalités de report des crédits de paiement afférents à une autorisation de programme, dans les cas et conditions fixés par arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé du budget ;

Le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver le Règlement Budgétaire et Financier du CCAS.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages, approuve le règlement budgétaire et financier et habilite le Président à suivre la bonne exécution de ce règlement

3 – Approbation du compte de gestion 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-31 ;

Vu le compte de gestion 2023 transmis par le Trésorier du SGC d'Aubagne, et visé par le Trésorier payeur général ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant que le Compte de Gestion est parfaitement concordant avec le Compte Administratif établi par l'ordonnateur ;

Monsieur le Président déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Il propose aux administrateurs de bien vouloir l'approuver.

4 – Approbation du compte administratif 2023

Madame la Vice-Présidente, Michèle Ollive, présente le compte administratif 2023 dressé par le Président, Monsieur Michel RUIZ.

Section de fonctionnement :

Section de fonctionnement	Résultats de l'exercice	Résultats N-1	Résultats cumulés
I - Dépenses	534 505,85 €	0,00 €	534 505,85 €
II - Recettes	606 575,50 €	50 651,90 €	657 227,40 €
III = II-I TOTAL Résultats	72 069,65 €	50 651,90 €	122 721,55 €

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement :

CHAPITRES	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023	EVOLUTION
011	59 142,01 €	65 968,03 €	11,54%
012	416 394,09 €	441 575,04 €	6,05%
65	17 011,55 €	18 420,85 €	8,28%
67	195,00 €	- €	-100,00%
Dépenses réelles de fonctionnement	492 742,65 €	525 963,92 €	6,74%

Le chapitre 011, portant sur les charges à caractère général, comprend notamment les dépenses de fluides (électricité et gaz) qui ont continué à fortement augmenter entre 2022 et 2023 (Plus de 64% de hausse entre 2021 et 2022 ; puis près de 82% de hausse entre 2022 et 2023).

Le chapitre 012, portant sur les charges de personnel et frais assimilés, est en hausse en raison des augmentations des rémunérations (hausse du SMIC et hausse du point d'indice), malgré une réduction de l'activité de la crèche.

Le chapitre 65, portant sur les autres charges de gestion courante, est en hausse en raison de l'augmentation de la participation financière au Relai Petite Enfance. Il comprend également les subventions aux associations caritatives (7 associations aidées pour 4 300 €).

Au global, les dépenses réelles ont augmenté de 6.74% entre 2022 et 2023.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement :

CHAPITRES	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023	EVOLUTION
013	8 717,58 €	22 099,86 €	153,51%
70	79 792,60 €	74 740,99 €	-6,33%
74	412 347,08 €	505 627,13 €	22,62%
75	30,19 €	1,22 €	-95,96%
77	0,00 €	2 852,01 €	
Recettes réelles de fonctionnement	500 887,45 €	605 321,21 €	20,85%

En 2023, il est constaté une forte augmentation au chapitre 013, portant atténuation de charges, due à une hausse des absences du personnel (remboursements de l'assurance).

L'activité de la crèche familiale et de la micro crèche ayant été moins importante en 2023, la participation des familles est en baisse (chapitre 70 en baisse). Par contre, les aides de la CAF sont en hausse (chapitre 74). Des aides exceptionnelles ont été encaissées (notamment un rappel de plus de 16 000 € lié à un contrôle et un reliquat d'aide exceptionnelle liée à la période Covid).

Une aide exceptionnelle de la MSA a été encaissée au chapitre 77. Elle correspond à la situation d'une famille d'agriculteurs qui a ses enfants dans nos structures.

Au global, les recettes réelles ont augmenté de près de 21%. La hausse des recettes est plus forte que la hausse des dépenses. La situation financière est donc particulièrement saine.

Evolution de l'épargne :

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle est passée de 8 144.80 € en 2022 à 79 357.29 € en 2023.

La hausse des recettes réelles étant plus forte que celle des dépenses réelles, l'épargne brute est en forte hausse. Le taux d'épargne (produit de l'épargne brute par rapport aux recettes réelles de fonctionnement) est ainsi passé de 1.63% à 13.11%. Ce taux est très satisfaisant même s'il est le résultat de recettes exceptionnelles.

Section d'Investissement :

Section d'investissement (hors virement)	Résultats de l'exercice	Résultats N-1	Résultats cumulés	Restes à Réaliser	TOTAL
1 - Dépenses	2 650,03 €	0,00 €	2 650,03 €	3 399,56 €	6 049,59 €
2 - Recettes	9 074,76 €	53 241,61 €	62 316,37 €	0,00 €	62 316,37 €
1 = 2 - 1 TOTAL RESULTATS	6 424,73 €	53 241,61 €	59 666,34 €	-3 399,56 €	56 266,78 €

Les dépenses d'investissement 2023 sont en baisse par rapport à 2022. Ces dépenses sont couvertes par des recettes supérieures qui génèrent une augmentation de l'excédent cumulé. Cet excédent est confortable et permet d'envisager sereinement les investissements à prévoir sur 2024.

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice 2023 (1 395.74€) ont augmenté de 21.51% par rapport à 2022 (1 148.70€). Les recettes réelles 2023 restent faibles (532.83€) et ont augmenté de 168.37% par rapport à 2022 (198.54€). Les montants étant très faibles, leur évolution est peu pertinente en termes d'analyse et de prospective. Il se dégage un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 862.91€. Ce besoin de financement est largement couvert par les excédents cumulés. Sur l'exercice 2023, l'excédent de la section d'investissement est de 6 424.73 € et vient abonder l'excédent cumulé pour atteindre 59 666.34 €. Par ailleurs, des restes à réaliser ont été constatés en fin d'exercice 2023 et représentent 3 399.56 €. Il s'agit de matériel informatique (ordinateur portable de la Directrice) et de puériculture (chaise haute).

Résultats Cumulés :

	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT CUMULE		
Section de fonctionnement	534 505,85 €	657 227,40 €
Section d'investissement	2 650,03 €	62 316,37 €
TOTAL CUMULE	537 155,88 €	719 543,77 €

Résultat global :

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 fait apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de **122 721.55 €**
- un excédent de la section d'investissement de **59 666.34 €**

Le résultat global de clôture de l'exercice est excédentaire de **182 387.89 €**, contre **103 893.51 €** en 2022.

Le Conseil d'Administration, hors la présence du Président, à l'unanimité des suffrages, approuve sans réserve le Compte administratif pour l'exercice 2023 soumis à son examen. Déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes.

5 – Affectation des résultats 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de la section fonctionnement de 122 721.55 €
- Un excédent de la section d'investissement de 59 666.34 €

Le Président propose l'affectation suivante :

En recette de la section de fonctionnement, à l'article RF 002 : 122 721.55 €

En recette de la section d'investissement, à l'article RI 001 : 59 666.34 €

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des suffrages, décide d'affecter le résultat tel que présenté ci-dessus.

6 - Budget Primitif 2024

Monsieur le Président expose le projet de Budget Primitif 2024 qui est conforme aux orientations exposées lors du débat d'orientations budgétaires de la séance du 20 février 2024. Le Budget Primitif 2024 est proposé avec reprise des résultats de l'exercice 2023. Il est établi selon la nomenclature budgétaire et comptable M57. Le montant total du budget primitif 2024 s'élève à 703 700 € (602 300 € en 2023), soit une augmentation de 16.84%. Il se décompose de la façon suivante :

637 000 € pour la section de fonctionnement (540 000 € en 2023)

66 700 € pour la section d'investissement (62 300 € en 2023)

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitres	Intitulés	BP 2023	BP 2024	Observations
011	Charges a caractères générales	67 900,00 €	66 500,00 €	Baisse de 2,06% Ce chapitre comprend des dépenses d'eau, d'électricité, de chauffage, de produits entretien, d'acquisition de petits matériels, d'entretien, d'assurance du Minibus, d'assurance responsabilité civile du personnel ainsi que les différentes animations en faveur du 3ème âge et de la crèche, la téléassistance.
012	Charges de personnel	441 700,00 €	540 000,00 €	Hausse de 22,25% Le personnel du CCAS comprend 1 responsable administratif, 1 agent, 4 personnels à la micro crèche, 6 assistantes-maternelles en activité et 1 Directrice.
65	Autres charges de gestion courante	21 500,00 €	23 000,00 €	Hausse de 6,98% Participation au RAM - au FSL - Bons alimentaires, aides au permis de conduire, aux activités périscolaires et à la restauration, situations de handicap et subventions aux associations.
67	Charges exceptionnelles	358,07 €	620,95 €	Chapitre de dépenses ouvert par sécurité mais sans aucune dépense prévue à ce jour.
TOTAL DES DEPENSES REELLES		531 458,07 €	630 120,95 €	Hausse de 18,56%
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	Pas d'autofinancement prévisionnel sachant que le CCAS ne supporte aucun emprunt
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 541,93 €	6 879,05 €	Amortissements de l'exercice
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		8 541,93 €	6 879,05 €	
TOTAL DES DEPENSES		540 000,00 €	637 000,00 €	Augmentation de 17,96%

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de près de 18%. Cette hausse est liée à la forte augmentation des dépenses de Personnel (+22%). L'embauche de deux assistantes-maternelles supplémentaires et d'un agent polyvalent au service de l'action sociale s'inscrivent dans une volonté de développement des services offerts à la population, notamment en matière de petite enfance.

Section de fonctionnement – Recettes

Chapitres	Intitulés	BP 2023	BP 2024	Observations
002	Excédent de fonctionnement antérieur reporté	50 651,90 €	122 721,55 €	
013	Atténuation de charges	5 000,00 €	7 000,00 €	Hausse de 40% Ce chapitre comprend le remboursement des Indemnités journalières des agents absents.
042	Opération d'ordre (777- Quot part Sub. Investissement transférée	1 254,29 €	1 026,69 €	Amortissement d'une subvention de la CAF pour la création de la micro crèche
70	Produits des service	88 500,00 €	78 555,00 €	Baisse de 11,24% Les participations familiales prévisionnelles (micro-crèche et crèche familiale) sont en hausse par rapport au CA 2023.
74	Dotations & participations	394 593,81 €	427 696,76 €	Hausse de 8,39% Subvention communale d'équilibre 180 000 € Aides du Département 7 260 € Aide de la CAF estimée à 240 424,99 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	
TOTAL DES RECETTES		540 000,00 €	637 000,00 €	

La subvention d'équilibre versée par le Budget général de la commune est en diminution. Elle représente 180 000€, contre 204 000 € en 2023. Les marges de manœuvre budgétaires sont plus importantes en raison d'un excédent reporté conséquent.

Section d'investissement – Dépenses

Chapitres	Intitulés	BP 2023	BP 2024	Observations
21	Immobilisation corporelles	61 045,71 €	65 673,31 €	Petits travaux intérieurs et extérieurs à réaliser suite à la visite de contrôle du SMAPE du Département.
TOTAL DES DEPENSES REELLES		61 045,71 €	65 673,31 €	+7,58%
040	Opérations d'ordre entre section (13918 Subvention équipement)	1 254,29 €	1 026,69 €	Amortissement d'une subvention de la CAF
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		62 300,00 €	66 700,00 €	+7,06%

Les dépenses de la section d'investissement sont en hausse d'environ 7%. Elles restent faibles et devraient répondre à des objectifs de mise aux normes sollicités par le Service des modes d'accueil de la petite enfance du Conseil Départemental.

Section d'investissement – Recettes

Chapitres	Intitulés	BP 2023	BP 2024	Observations
10	Dotations, fonds divers, réserves	516,46 €	154,61 €	FCTVA faible pour 2024 (remboursement d'une part de la TVA 2022)
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	
TOTAL DES RECETTES REELLES		516,46 €	154,61 €	Baisse de 70,06%
021	Virement de la Section de Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	
040	Opérations d'ordre entre section	8 541,93 €	6 879,05 €	Amortissement de biens acquis
001	Excédent d'investissement reporté	53 241,61 €	59 666,34 €	Montant conforme à l'affectation des résultats 2023
TOTAL DES RECETTES ORDRE		61 783,54 €	66 545,39 €	
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		62 300,00 €	66 700,00 €	

Les recettes d'investissement sont en hausse, du fait de l'augmentation de l'excédent 2023 reporté.

Monsieur le Président propose aux administrateurs d'approuver le Budget Primitif 2024 du CCAS tel qu'exposé. Ce budget a été établi sans recours à l'emprunt. Une demande de subvention à la CAF pourra être envisagée pour financer les travaux à la crèche.

Hélène GAILLARD évoque les petits travaux à la Crèche et demande pourquoi le CCAS compte solliciter une subvention auprès de la CAF alors qu'il dispose de crédits importants non utilisés.

Le DGS précise qu'il est utile de la solliciter pour conserver un excédent reporté important. Cependant, il serait possible d'envisager d'autres dépenses comme du matériel pour les associations caritatives.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des suffrages, décide d'adopter le Budget Primitif 2024 du CCAS tel qu'exposé ci-dessus.

7 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Président propose aux administrateurs du C.C.A.S. d'octroyer les subventions dévolues aux associations caritatives dès le conseil adoptant le Budget. Le Président propose d'octroyer les subventions suivantes aux associations qui ont adressé des demandes pour 2024 :

- Une subvention de **1 500 €** au **Secours Populaire** – Comité local de Gréasque (Soutien alimentaire auprès de 93 familles, partenariat avec le CMJ, Père Noël Vert...).
- Une subvention de **1 500 €** au **Club Entraide de Gréasque**, via l'Entraide Solidarité 13 (Activités : couture, lotos, danse en ligne, gymnastique douce, 2 repas, 10 sorties par an et près de 300 adhérents).
- Une subvention de **500 €** au **Secours Catholique** – Comité local de Gréasque (Accueil et distribution de colis sur Gréasque, 50 familles accompagnées sur le secteur La Bouilladisse-Gréasque).
- Une subvention de **400 €** au **Groupement des Donneurs de Sang** (5 collectes de sang sur Gréasque, à l'année).
- Une subvention de **300 €** au **Centre Ressource** qui accompagne les malades du cancer et leurs familles.
- Une subvention de **200 €** à l'association **Etincelle 2000** (Aide à la mobilité, accompagnement des personnes en situation de handicap).
- Une subvention de **100 €** à la **Croix-Rouge** – Unité locale d'Aix-en-Provence (Accompagnement des réfugiés, SAMU social, plan départemental d'alerte en cas de catastrophe naturelle).

Le Président précise que l'enveloppe prévue au BP 2024 est de 4 500 €. Les crédits inscrits au compte 6574 sont donc suffisants.

Hélène BERNAL évoque les différentes activités proposées par le Club de l'Entraide.

Hélène GAILLARD demande quelles sont les sorties proposées.

Hélène BERNAL précise que les prochaines sorties auront lieu à Gordes, à St Tropez, à Tourves avec un méchoui et un spectacle cabaret. En septembre une sortie sera proposée à l'île du Frioul et en octobre à l'Étang des Aulnes pour les coquillages.

Guy VERGA-GERARD souligne que désormais l'association du secours populaire est informatisée. Elle assure un meilleur suivi de ses activités et peut établir des statistiques.

Dominique ROLLIN indique que le secours catholique fait de même. 10 000 euros de budget sont affectés à l'équipe de La Bouilladisse - Gréasque. Il adresse ses remerciements pour la subvention.

Guy VERGA-GERARD ajoute que certaines personnes se présentent à l'association uniquement pour créer du lien social.

Hélène BERNAL ajoute que les activités du lundi au sein du troisième âge ont cet objectif et se développent.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des suffrages, Guy VERGA-GERARD ne prenant pas part au vote, décide de verser une subvention de 1 500 € au Secours Populaire – Comité Local de Gréasque.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des suffrages, Hélène BERNAL ne prenant pas part au vote, décide de verser une subvention de 1 500 € au Club Entraide de Gréasque, via l'Entraide Solidarité 13.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des suffrages, Dominique ROLLIN ne prenant pas part au vote, décide de verser une subvention de 500 € au Secours Catholique – Comité Local de Gréasque.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des suffrages, décide de verser les subventions suivantes pour aider au fonctionnement des associations ainsi qu'au financement de leurs actions spécifiques : une subvention de 400 € au Groupement des Donneurs de Sang ; une subvention de 300 € au Centre Ressource qui accompagne les malades du cancer et leurs familles ; une subvention de 200 € à l'association Etincelle 2000 ; une subvention de 100 € à la Croix-Rouge – Unité locale d'Aix-en-Provence.

8 – DIVERS

- Evocation de la convention à passer avec Quiétude 13 pour la télé-assistance. Il s'agit du prestataire du Conseil départemental. Le coût est de 8 euros par mois et une quarantaine de personnes est concernée. Les administrateurs approuvent ce renouvellement.
- Dominique ROLLIN questionne le Président sur le logement social et les pénalités liées à la loi SRU.

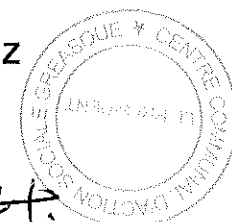
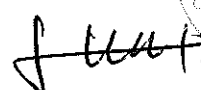
Le DGS précise que la pénalité est calculée en tenant compte du nombre de logements sociaux manquants pour atteindre 25% du parc des résidences principales. Cela représente 47 500 € pour Gréasque qui dispose d'environ 13% de logements sociaux. Pour les communes qui ont ne font pas d'effort de rattrapage, cette pénalité de base peut être majorée, jusqu'à 5 fois plus.

Le Maire précise qu'il souhaite un calcul de la contrainte de la loi SRU à l'échelle du bassin de vie. Il ajoute que sur Gréasque, il subsiste une centaine de demandeurs de logements sociaux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h38.

Le Président,

Michel RUIZ



Centre Communal d'Action Sociale de Gréasque

